

Date de la convocation : **4 février 2025**

Membres en exercice : **31**

Présents : **21**

Excusés : **7**

Procurations : **3**

Suffrages exprimés : **24**

Abstention : **1**

**Vote à l'unanimité des voix**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

*Le jeudi 13 février 2025 à 19h, le Comité Syndical du SMIX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Eva Géraud, Présidente*

### **Présent(e)s :**

Mme Eva Géraud, Présidente du SMIX

Mmes Nadège Barthe-de-la-Osa, Marie-Pierre Boucabeille, Christelle Cabanis, Anne Dubier, Fabienne Ménard, Catherine Gely, Anne Gillet-Vies, Margot Lapeyre, Nadia Ould-Amer, Dany Portes, Catherine Rabou, Laurence Senegas, Sandrine Subreville

MM. Grégory Avérous, Gilles Cormignon, Habermeyer Olivier-Bernard, Yves Le Poec, Marc Miralès, Alain Soriano, Christophe Testas

**Excusé(e)s :** Mmes Claudie Bonnet, Marie-Claire Malroux, Anne Sourdin, MM. Alain Glade, Justin Larue, Bernard Moulin-Riberprey, Laurent Vandendriessche

### **Représenté(e)s :**

Mme Marie-Louise At par Mme Anne Gillet-Vies

Mme Colette Barsalou par M. Christophe Testas

M. Ghislain Espitalier par Mme Eva Géraud

## Compte Financier Unique (CFU) 2024 et affectation du résultat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222- 3 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du CMDT ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 24 janvier 2025 ;

## Compte Financier Unique 2024

<b>Section de fonctionnement :</b>	<b>Dépenses 2024 :</b>	4 637 126,02
	<b>Recettes 2024 :</b>	4 646 666,29
	Résultat de l'exercice :	9 540,27
	Résultat reporté :	3 419,25
	<b>Résultat cumulé :</b>	<b>12 959,52</b>
<b>Secton d'investissement :</b>	<b>Dépenses 2024 :</b>	156 118,80
	<b>Recettes 2024 :</b>	114 486,09
	Résultat de l'exercice :	-41 632,71
	Résultat reporté :	91 352,58
	<b>Solde des RAR 2023/2024 :</b>	<b>-50 700,00</b>
	<b>Résultat cumulé :</b>	<b>-980,13</b>
<b>Affectation au compte 1068 :</b>		<b>980,13</b>

Il est indiqué qu'il est procédé à une affectation au résultat c/1068 du budget 2025 pour 980,13€

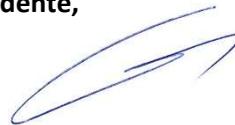
Mme la Présidente, conformément à la loi, quitte la salle. Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Mme Marie-Pierre Boucabeille fait procéder à l'approbation du CFU 2024.

Le Comité Syndical,  
après en avoir délibéré, **et à l'unanimité des voix (- 1 abstention),**

- **APPROUVE** le CFU 2024 soumis à son examen et autorise Mme la Présidente à le signer,
- **DECLARE** les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes.
- **DECIDE** l'affectation au résultat c/1068 du budget 2025 pour 980,13€.

**Fait et délibéré le 13 février 2025**

**Pour extrait conforme,  
La Présidente,**



**Eva GERAUD**

**Transmis et publié le 19 février 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>